



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 19 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 4 mai 2018

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 10

Etaient présents : BARIAUD Jean, BLANQUET Géraldine, COUEGNAS David, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MAUMANAT Michel, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude

Absents excusés : BARIAUD Jean, PATELOUP Jean-Claude

Absent : Secrétaire de séance : Mme FAURE Gisèle

A l'ordre du jour :

1. Demande de subvention de réhabilitation ANC : Mme Hauty à la Croisille-sur-Briance
2. Demande de subvention de réhabilitation ANC : M. Prélat à Sussac
3. Demande de subvention de l'association du marché de producteur de pays des portes de Millevaches
4. Préparation du Conseil Communautaire du 14/05/18
5. Affaires diverses

1 – DELIBERATION N°2018-731 : SUBVENTION SPANC / MME HAUTY

Monsieur Le Président présente le dossier du 13/09/16 de Mme Hauty habitant 8 route de Liegeaud à La Croisille-Sur-Brillance pour la rénovation de son ANC pour un montant de 7 115.90 € TTC sur devis et facture acquittée.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combaude prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = $7\,115.9 \times 20\%$ = 1 423.18 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

Après délibération, le Bureau décide, en référence aux délibérations n°2017-09

- De l'attribution et du versement de subvention de 1000 € à Mme Hauty Jacqueline pour la rénovation de son ANC ;

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;

2 – DELIBERATION N°2018-732 : SUBVENTION SPANC / MME HAUTY

Monsieur Le Président présente le dossier du 06/03/18 de M. Prélat habitant Le Bourg de Sussac pour la rénovation de son ANC pour un montant de 6 650 € TTC sur devis et facture acquittée.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combaude prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = $6\,650 \times 20\%$ = 1 330 € plafonnés à 1000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

Après délibération, le Bureau décide, en référence aux délibérations n°2017-09

- De l'attribution et du versement de subvention de 1000 € à M. Prélat Jean-Michel pour la rénovation de son ANC ;

3 –

Monsieur Le Président donne lecture du courrier de l'association enregistré par les services communautaires le 12 mars dernier.

L'association prévoyant 7 marchés dont un seul à Briance-Combade, M. Le Président propose de proratiser le besoin de financement de l'association, à savoir $2137.12 \text{ €} / 7 = 306 \text{ €}$ (arrondi supérieur).

Il est proposé au bureau, en référence à la délibération n°2014-41 du Conseil Communautaire, de décider de l'attribution d'une subvention de 306 € au profit de l'association précitée.

Après débat, et vote du Bureau (2 pour, 4 contre et 4 abstentions), le bureau décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention pour les raisons suivantes :

- *L'association n'organise qu'un événement annuel à Briance-Combade dans une seule commune, ce qui ne peut donc pas relever d'un intérêt communautaire ;*
- *L'association demande aux communes accueillantes une participation financière. Cette dernière est sensée couvrir les frais de l'association.*

4 – Préparation du Conseil Communautaire

L'ensemble des sujets peuvent être présentés au Conseil Communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30